



Je réalise des travaux en centre-ville dans le respect :

- 😊 de la sécurité
- 😊 des autres usagers
- 😊 de la qualité du cadre de vie



Pour maintenir la sécurité et la fluidité de la circulation

1. Je demande en Mairie une autorisation pour effectuer mes travaux, mon déménagement (ou tout type d'intervention) empiétant sur la voie ou l'espace public, au moins 15 jours avant de commencer.

Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles dans tous les services de la Mairie de Saverdun et en ligne sur le site internet de la commune : www.saverdun.fr à la rubrique [Urbanisme et Travaux](#).

2. Je respecte les consignes données dans mon autorisation

- ✓ J'attends mon autorisation avant de commencer.
- ✓ Je respecte les dates de début et de fin des travaux.

3. Je ne bloque pas la circulation et j'évite de me faire livrer aux heures de pointe

Je préviens mon entreprise / mon fournisseur / mon prestataire de ne pas intervenir pendant les heures suivantes (ouverture/fermeture écoles) :

- ✓ Entre 8h30 et 9h00
- ✓ Entre 11h45 et 12h00
- ✓ Entre 16h15 et 16h45

Pour maintenir la qualité de mon cadre de vie

Je remets la voie et/ou l'espace public comme je l'ai trouvé avant mon intervention.